

DEPARTEMENT

Séance du 20 février 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le vingt février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 10

Absents excusés :
Monsieur PAFUNDI Tony a donné procure à Madame BAYEUL Julie
Mesdames BAZIN Natacha et METIFIOT Babette et Messieurs PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
13 février 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Adhésion à la charte d'engagement pour le PACTE – Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028

Monsieur le maire expose à l'assemblée la charte d'engagement pour le PACTE 2023-2028 portée par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le but d'accompagner les communes et les EPCI dans leurs investissements pour les 6 actions prioritaires ciblées suivantes :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie ;
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau ;
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Préserver les ENS, la biodiversité et les paysages de Provence ;
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission ;
- Restaurer le lien homme-nature.

Au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône sont une des régions les plus touchées par le changement climatique. Ainsi, la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent les enjeux majeurs des prochaines décennies. Le PACTE traduit notre engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion à la charte d'engagement portée par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le PACTE 2023-2028 ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN



Ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240220-2024-09-DE
Date de réception préfecture : 23/02/2024

2024 09